



COMMUNIQUE DE PRESSE

Transport de paille et de fourrage

Besançon, le 5 juillet 2022

Sécurité routière

Alors que la période de moissons et de récolte des foins a commencé, il est rappelé que seuls leurs transports par camion sont autorisés à emprunter la voie des Mercureaux et la voie des Montboucons (RN57). La limite de 4,5 mètres de hauteur ne peut en aucun cas être dépassée.

De plus, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers des voies, le chargement doit être bâché et correctement arrimé pour éviter la perte d'une partie du chargement sur la chaussée ou sur un autre véhicule.

Il est également rappelé qu'en raison de leur faible allure, les tracteurs sont strictement interdits sur la voie des Mercureaux et sur celle des Montboucons (RN57).

L'application stricte de ces mesures s'avère d'autant plus indispensable avec la fermeture prochaine de la côte de Larnod, entre Beure et Larnod, de jour comme de nuit, y compris les week-ends, entre les 11 et 29 juillet 2022. Celle-ci conduira à un report de circulation sur la voie des Mercureaux.

Le respect de ces règles s'avère essentiel pour la sécurité de tous.

Il est par ailleurs rappelé que l'absence de respect de ces dispositions fait encourir au contrevenant jusqu'à 3 points de suspension de permis de conduire et 1 500 euros d'amende.

Cabinet du préfet Bureau de la Représentation et de la Communication Interministérielle de l'État

Mél: pref-communication@doubs.gouv.fr